

Quand la mémoire vacille...

Souvenirs enterrés, mémoire défaillante, oubli des gestes d'autonomie les plus élémentaires,... la maladie d'Alzheimer est vécue douloureusement et dramatiquement par les personnes atteintes ainsi que par leurs proches. Déclarée grande cause nationale en 2007, la maladie d'Alzheimer nécessite la mobilisation de tous. En Essonne, on estime à 15 000 le nombre de malades atteints. Pour lutter contre cette fatalité, préserver la dignité des malades, accompagner les familles, trouver des solutions d'hébergement, le Conseil général s'engage. Chaque année, il permet la création de places dans les structures d'accueil spécialisées dans la prise en charge des malades. Il favorise le développement de l'accueil de jour. Les personnes âgées peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'accueil de jour par le biais de l'Aide personnalisée à l'autonomie et d'une aide facultative du Conseil général. Apporter une réponse concrète à tous ceux qui font face à la maladie, tel est l'objectif que s'est fixé le Conseil général.



Michel Berson
Président
du Conseil général
de l'Essonne



Jérôme Guedj
Vice-président
chargé des solidarités
et de la lutte contre
les discriminations

LES AIDES FINANCIÈRES

- **Les personnes de plus de 60 ans** ont droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour leur permettre de financer leur maintien à domicile ou leur accueil en établissement.
- **Les personnes de moins de 60 ans** peuvent bénéficier de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

- **Prise en charge des frais d'hébergement** par le Département au titre de l'aide sociale. Si les revenus de la personne accueillie en établissement sont insuffisants, une prise en charge partielle des frais de séjour peut être accordée par le Département. Dans ce cas, l'établissement doit être habilité au titre de l'aide sociale.

Les consultations mémoire

ARPAJON
Centre hospitalier
18, avenue de Verdun
91290 Arpajon
Tél. 01 64 92 92 92

BALLAINVILLIERS
Hôpital gériatrique
Les Magnolias
77, rue Perray
91160 Ballainvilliers
Tél. 01 69 80 46 46

CORBEIL ESSONNES
Centre hospitalier
Sud Francilien
Boulevard Henri Dunand
91100 Corbeil-Essonnes
Tél : 01 60 90 82 52

CHAMPCUEIL
Centre hospitalier
Georges Clémenceau
91750 Champcueil
Tél. 01 69 23 20 20

DOURDAN
Centre hospitalier
2, rue Potelet
91410 Dourdan
Tél. 01 60 81 58 58

DRAVEIL
Centre hospitalier
Joffre Dupuytren
Rue Louis Camatte
91210 Draveil
Tél. 01 69 83 63 63

ÉTAMPES
Centre hospitalier
26, avenue Charles de Gaulle
91150 Étampes
Tél. 01 60 80 76 76

ORSAY
Centre hospitalier
4, place du Général Leclerc
91400 Orsay
Tél. 01 69 29 75 76

Les accueils de jour

ARPAJON
Le Village du Pays
de Châtres
18, avenue de Verdun
91209 Arpajon
Tél. 01 64 92 92 40

JUVISY-SUR-ORGE
EHPAD Camille Desmoulins
2, avenue Anatole France
91260 Juvisy-sur-Orge
Tél : 01 69 12 59 00

LONGJUMEAU
USLD Les Magnolias
77, rue du Perray
BP 32 - Ballainvilliers
91160 Longjumeau
Tél : 01 69 80 46 46

MASSY
EHPAD Résidence
de Massy Vilmorin
1, allée du mail Henry
de Vilmorin
91300 Massy
Tél : 01 69 93 12 00

ORSAY
Les Crocus
85, rue de Paris
91400 Orsay
Tél. 01 60 12 39 47

SAINT-CHÉRON
Maison d'accueil de jour
64, avenue de Doudan
91530 Saint-Chéron

STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
La forêt de Séquigny Chemin
de la Marre au Chanvre
91704 Ste-Geneviève-
des-Bois
Tél. 01 69 04 58 00

SAVIGNY-SUR-ORGE
Espace Simone Dussart
84, rue Vigier
91605 Savigny-sur-Orge
Tél : 01 69 57 86 80

YERRES
La Journée d'Aloïs
50, rue Pierre Brossollette
91330 Yerres
Tél. 01 69 49 31 95

Conseil général
Direction des personnes
âgées et handicapées
dpah@cg91.fr
Tél. 01 60 91 66 59

Pour en savoir plus, les autres guides disponibles sur simple demande auprès du Conseil général :

- Petit mode d'emploi à destination des personnes âgées en Essonne
- Guide bien vieillir en Essonne
- Guide des établissements pour personnes âgées en Essonne
- Guide des Centres locaux d'information et de coordination en Essonne (CLIC)

Et rendez-vous sur essonne.fr

Comment diagnostiquer la maladie

La maladie d'Alzheimer est liée à la dégénérescence de certaines cellules cérébrales.



Les troubles caractéristiques de cette maladie n'apparaissent pas brutalement mais résultent d'un processus relativement lent dont les premiers stades peuvent passer inaperçus.

Cependant, des signes précurseurs peuvent être détectés : pertes de mémoire, de jugement et de raisonnement, changement d'humeur et de comportement... Ils devront avertir le patient et son entourage sans pour autant les alarmer et conduire sans tarder à consulter son médecin traitant, voire des spécialistes.



Cette phase de diagnostic est importante. En effet, seul un diagnostic précoce permet de mettre en œuvre une prise en charge efficace et adaptée. Grâce à celle-ci, quel que soit le stade de la maladie, une amélioration de la qualité de vie des malades et de leur entourage est possible.

LES AIDES

LES PERSONNES MALADES COMME LEURS PROCHES PEUVENT BÉNÉFICIER D'AIDES DE DIFFÉRENTES NATURES.

LES AIDES À LA PERSONNE

Le malade peut bénéficier de toutes les aides classiques existantes dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées :

- Les services d'aide à domicile et d'accompagnement (SAAD)
- Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Le service de portage de repas à domicile

Les consultations mémoires

Les consultations mémoires de proximité participent au diagnostic de la maladie.



Organisées en milieu hospitalier par une équipe de professionnels compétents, elles ont pour but d'évaluer les troubles de la mémoire repérés par le médecin traitant.

Au cours de cette consultation, un bilan complet comportant notamment des tests mémoire, est réalisé.

Selon les résultats obtenus, sont proposés à la personne un traitement et un accompagnement personnalisé.

> Voir au dos les adresses des consultations mémoire.

L'accueil de jour, une alternative au placement.

L'accueil de jour en faveur des malades d'Alzheimer offre deux à trois jours par semaine aux personnes malades, la possibilité de sortir de chez elles et de pratiquer des activités. Ces activités ont souvent un objectif thérapeutique et offrent à leurs proches des moments de répit.

> Voir au dos les adresses des accueils de jour.



Les frais d'accueil

Les personnes accueillies sont prises en charge par le biais de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette allocation peut être complétée par une aide facultative attribuée par le Conseil général.

L'entourage

La maladie d'ALZHEIMER a de forts retentissements sur l'entourage de la personne atteinte. Les familles, les proches ont besoin d'être accompagnés tout autant que le patient lui-même.

Où trouver de l'aide ?



• L'association **Alzheimer Essonne**, lieu d'expression et d'information pour répondre aux difficultés des familles, organise des sessions d'aide aux aidants ayant pour but d'informer sur la pathologie et les modalités de prise en charge, mais aussi de **soutenir le parent, l'ami ou le voisin** qui intervient principalement auprès de la personne malade, communément appelé l'aidant.

- Les **centres communaux d'action sociale - CCAS**
- Les **centres locaux d'information et de coordination - CLIC**

Des réunions d'informations ou des groupes de paroles sont organisées.

Alzheimer Essonne
Hôpital Georges Clémenceau
Pavillon Pierre Bausan
91750 Champcueil
Tél. 01 69 23 22 62
www.alzheimer-essonne.org



• Le **réseau Hippocampes**, en lien avec le médecin traitant et la consultation mémoire, concourt à la prise en charge coordonnée des soins grâce à son équipe pluridisciplinaire.

Réseau Hippocampes
ZA les Gros Ballancourt
Route de Fontenay
91610 Ballancourt
Tél. 01 64 93 01 10
www.hippocampes.net

LES AIDES MATÉRIELLES

La Téléassistance et la téléalarme

Ce service permet d'obtenir une aide immédiate en cas d'urgence et/ou une écoute bienveillante et rassurante. Le département de l'Essonne prend à sa charge les frais de gestion de la centrale d'écoute.

Pour toute demande, s'adresser au Centre communal d'actions sociales (CCAS) de votre commune.

La prise en charge en établissement

Lorsque la prise en charge à domicile n'est plus possible, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) permettent de prendre en charge ces personnes de manière optimale.

De nombreux établissements disposent d'une unité de vie Alzheimer.

Voir le guide signalé en page finale.

Adaptation et amélioration de l'habitat

Adapter l'habitat des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, c'est leur permettre de vivre dans un espace sécurisé. Pour ce faire, de nombreuses aides techniques et financières existent.

Un seul interlocuteur :

PACT ARIM Essonne

Maison départementale de l'habitat
1, bld de l'Écoute S'il Pleut - 91035 Évry Cedex
Tél. 01 60 78 53 00 - Fax 01 60 78 17 07